



**Direction Générale des  
Services**

Direction des Bâtiments, des Moyens  
Généraux et du Patrimoine

DBMGP-Service Patrimoine Immobilier

Affaire suivie par : Marie-Elise Martel  
Poste: 82 74

**2012-CP-4108**

**RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 11 mai 2012

**CASERNE DE GENDARMERIE DE BRÉVAL  
APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU BAIL DU 4 JUILLET 2011**

<b>Politique sectorielle</b>	<b>Sécurité</b>
<b>Secteur d'intervention</b>	<b>Gendarmeries</b>
<b>Programme</b>	<b>Moyens Généraux</b>

Le présent rapport a pour objet de faire approuver par la Commission Permanente l'avenant n°1 au bail relatif aux locaux de la caserne de gendarmerie située 29, rue René Dhal à Bréval, qui porte le loyer de 96 023 € à 101 146,89 € à compter du 15 janvier 2011.

Par délibération du 17 septembre 2010, la présente Assemblée a décidé de renouveler le bail conclu avec l'Etat pour la location des locaux de la caserne de gendarmerie située 29 rue René Dhal à Bréval à compter du 15 janvier 2008.

Celui-ci a pris effet le 15 janvier 2008 pour une durée de neuf ans. Le loyer annuel fixé alors à 96 023 € est révisable tous les trois ans en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE (indice de référence : 3<sup>ème</sup> trimestre 2007, soit 1443).

Je suis aujourd'hui amené à revenir devant vous pour vous proposer d'adopter un avenant n°1 au bail susvisé. Cet avenant a pour objet d'adopter le loyer applicable au 15 janvier 2011 après application de la clause de révision. Le mode de calcul de ce nouveau loyer est le suivant :

$$\frac{96\,023\ \text{€} \times 1520}{1443} = 101\,146,89\ \text{€}$$

1443 : indice INSEE du 3<sup>ème</sup> trimestre 2007,  
1520 : indice INSEE du 3<sup>ème</sup> trimestre 2010.

Le loyer annuel pour cette caserne de gendarmerie s'élève donc à 101 146,89 € avec effet à compter du 15 janvier 2011, les autres clauses de bail restant inchangées.

Je précise qu'un rappel depuis le 15 janvier 2011 sera versé par les services de la gendarmerie nationale en faveur du Département après la signature de cet avenant.

Si cette proposition recueille votre accord, je vous invite à adopter la délibération suivante :